

Luxembourg, Item 12

**Intervention du Luxembourg
à la
60ème session du Sous-Comité scientifique et technique du CUPEEA
Vienne, 6 au 17 février 2023**

Item 12 : « Viabilité à long terme des activités spatiales »

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Afin que l'exploration et l'utilisation de l'espace puissent se poursuivre de manière soutenable dans le long terme, dès lors la communauté internationale doit s'assurer que nous développerons et mettrons en œuvre de commun accord des principes de comportement responsable et de viabilité des activités spatiales au sein du CUPEEA et ses sous-comités.

Adoptée en décembre 2022, la nouvelle politique et stratégie spatiale du Luxembourg pour la période 2023 à 2027 vise à poursuivre l'effort consenti pour le développement du secteur spatial luxembourgeois et de pérennisation de l'économie luxembourgeoise. En adéquation avec l'adoption par le Luxembourg et la communauté internationale des 17 objectifs de développement durable et le Plan National « Luxembourg 2030 » pour un développement durable, la stratégie spatiale luxembourgeoise 2023–2027 s'articule donc autour de la durabilité.

Elle se décline selon 4 axes principaux :

- 1) Durabilité des activités économiques : le Luxembourg continuera à offrir un cadre général favorable au développement du secteur et à l'investissement privé et d'enrichir le nombre d'instruments déjà mise en place.
- 2) Durabilité des activités sur Terre. Nombreux sont aujourd'hui les enjeux sociétaux et environnementaux auxquels le secteur spatial permet de répondre ou apporte une contribution majeure. L'objectif sur cet axe est donc double : (i) renforcer ou développer les compétences sur les segments susceptibles de servir les autres secteurs économiques d'intérêt, et (ii) renforcer ou développer les compétences sur les segments susceptibles de contribuer aux objectifs de développement durable, avec un focus particulier sur les activités pertinentes pour la coopération au développement et l'action humanitaire du Luxembourg.
- 3) Durabilité des activités dans l'Espace. Le Luxembourg souligne (1) l'imbrication du spatial dans notre vie de tous les jours, (2) les enjeux commerciaux, sécuritaires, environnementaux et sociétaux reposant sur l'infrastructure spatiale, (3) une utilisation intensive des orbites terrestres et à la prolifération des débris, et (4) l'urgence de promouvoir une utilisation responsable et pérenne de l'Espace. Pour ces raisons, le Luxembourg restera une partie prenante des discussions internationales en ce qui concerne l'utilisation responsable de l'Espace pour s'assurer que les activités extra-atmosphériques des acteurs luxembourgeois vont dans cette

direction. Notre objectif est de consolider et de développer les compétences en matière de gestion du trafic dans l'Espace mais également de services en orbites qui viendront contribuer à cette gestion du trafic.

4) Utilisation durable des ressources spatiales : il s'agira de continuer et renforcer les efforts du Luxembourg entamés avec l'initiative *SpaceResources.lu*, qui vise à promouvoir l'exploration pacifique et l'utilisation durable des ressources spatiales

L'adoption puis la mise en œuvre des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales via la mise en place du Groupe de Travail dédié constituent des étapes cruciales de nos travaux. Tous les membres du CUPEEA doivent appuyer de manière active les efforts du Comité pour faire avancer les travaux sur la mise en œuvre homogène de ces Lignes directrices. Nous soutenons l'organisation d'un événement prévu en 2024 dans le cadre du plan de travail du Groupe de travail, qui sera ouvert au plus grand nombre des acteurs, surtout au monde académique et au secteur privée.

Les lignes directrices sont répercutées dans la législation et réglementation spatiale luxembourgeoise. Les dispositions des Lignes directrices servent au Luxembourg pour notamment rendre les immatriculations des objets spatiaux plus rigoureuses, pour consolider les autorisations des activités spatiales, pour renforcer les ressources nationales destinées à pérennisations des activités spatiales, pour améliorer l'échange de données avec les autres acteurs. Le plan d'action pour le domaine spatial prévoit d'étudier la mise en œuvre des lignes directrices et de contribuer aux travaux du Groupe de Travail sur les Lignes Directrices.

Je vous remercie de votre attention.